

PV de la commission électorale du 22 février 2019

Personnes présentes:

Pour les membres étudiants: Santiago Dierckx, Pierre Vandoorne

Pour les membres du personnel : Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems

Pour l'AVIE : Véronique Eeckhoudt

Pour le vice-recteur aux affaires étudiantes : Florence Vanderstichelen

Personnes excusées:

Pour les membres étudiants : Claire Langlois, Blaise Mottoulle

Pour l'AVIE : Nicolas Gilson

Ordre du jour

1. Approbation du PV n°5
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Suite du CASE et approbation du groupe de travail
4. Planning des réunions de la commission
5. Divers

1. Approbation du PV n°5

- Art. 56 :

Le paragraphe laisse entendre que la décision est prise et irréversible, or ce n'est pas le cas. Il serait plus adéquat d'insérer la phrase sur laquelle la commission s'était mise d'accord.

- Art. 59 :

Florence Vanderstichelen propose d'annexer également la phrase telle qu'elle avait été énoncée.

Sous réserve de ces modifications, le PV est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Constitution du groupe de travail

Edouard Cuvelier rappelle que la commission électorale doit se mettre d'accord sur un règlement électoral unique, qui servira de base pour les élections étudiantes.

→ But du groupe de travail: Éclairer les chantiers d'une éventuelle « émancipation étudiante »

Véronique Eeckhoudt émet une proposition validée par le bureau du CASE: de créer un groupe de travail auquel les membres de la commission électorale participe, ainsi que deux personnes par délégation.

Il a aussi été proposé d'inviter des personnes ressources (Mme Rémy qui se charge du RGPD par exemple) et que les co-présidents de la commission électorale président le groupe de travail.

→ Conclusion: Deux réunions seront prévues dans le cadre du GT et la proposition d'ajouter deux personnes par délégation au sein de ce groupe de travail, est acceptée.

Florence Vanderstichelen propose qu'avant la première réunion du GT, les membres de la commission électorale prennent les premiers contacts et se renseignent sur l'implication de la modification du règlement dans le but d'obtenir des réunions structurées.

Edouard Cuvelier rappelle que le GT ne pourra pas envisager toutes les conséquences qu'entraîneraient la modification de l'art. 56 du règlement électoral.

4. Planning des réunions

- Le 12 mars à 9h
- Le 18 mars à 16h
- Le 22 mars à 13h
- Le 26 mars à 13h
- Le 28 mars à 13h
- Le 29 mars à 9h (dépouillement)

5. Porteurs de clés

Les porteurs de clés sont responsables de conserver avec précaution trois clés USB, qui, au moment du dépouillement, vont être déverrouillées simultanément, et permettre la libération des résultats des élections.

Nicolas Rixhon (effectif) et François Braghini (suppléant)
Françoise Nininahazwe (effectif) et Arnaud Van Hecke (suppléant)
Santiago Dierckx (effectif) et Pierre Vandoorne (suppléant)

6. Désignation de l'auditeur

La mission de l'auditeur est importante en ce qu'elle permet à Bluekrypt (le service de sécurité informatique en charge du vote électronique des élections étudiantes) d'avoir un interlocuteur qui s'exprime dans les mêmes termes techniques.

L'auditeur veille également à la transparence, il s'assure qu'il n'y ait pas de problème technique et que le processus des élections se passent au mieux.

→ Edouard Cuvelier est désigné comme auditeur à l'unanimité pour les élections de l'année académique 2018-2019

7. Divers

Anne-Michèle De Jonge et Jeanne Godeau ont été désignées comme médiatrices. Elles seront présentes à la réunion du 12 mars afin d'informer la commission électorale de la façon dont elles pensent travailler durant la période électorale.